



n°46

Le Kannadig

Bulletin d'Information Municipal

13 novembre - 13 a viz Du 2020



Concours de photo amateur
organisé par la mairie
du 6 au 22 novembre 2020

INFORMATIONS COVID-19

SERVICES MUNICIPAUX

Service administratif : la mairie est ouverte au public aux horaires habituels, dans le respect des gestes barrière. **Les déplacements doivent être réalisés uniquement pour un motif impérieux.**

Pour vos demandes de renseignements, nous vous demandons de privilégier les appels téléphoniques ou les mails.

Services techniques : ils assurent les tâches habituelles.

Service enfance : le service restauration, la garderie périscolaire ainsi que l'ALSH fonctionnent aux horaires habituels.

Les modalités de réservations et d'inscriptions via le portail famille restent inchangées.

Afin de respecter la distanciation physique et les normes sanitaires, **deux garderies périscolaires** distinctes ont été mises en place :

- une dans les locaux habituels (rez-de-jardin de l'Espace Roz Avel), pour les élèves de l'école Saint Martin,
- l'autre dans les locaux du restaurant scolaire (rue de Kertanguy), pour les élèves de l'école de l'Aber Benoît.

Le service restauration est mis en place au rez-de-chaussée de l'espace Roz Avel pour les enfants des deux écoles. L'espace est aménagé pour accueillir les enfants par classe et par école, afin de respecter les conditions sanitaires du nouveau protocole.

Le service d'accueil de loisirs (ALSH) (le mercredi de 7h15 à 19h) est également maintenu. Cependant, le nombre de places est limité à 30 enfants.

Tous les bâtiments communaux (salles de sports, espace Roz Avel, salle du Ganaoc, longère, salle Guenioc, Kertanguy...) sont fermés au public pendant la durée du confinement hormis pour les activités scolaires et périscolaires.

RESPECTONS LES GESTES BARRIERE

- Se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique puis les jeter
- Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades
- Distanciation sociale, respect d'une distance d'un mètre entre chaque personne

BIEN VIVRE ENSEMBLE LE CONFINEMENT

A nouveau, nous sommes entrés dans une période de confinement.

Dans ce contexte, chacun a un rôle à jouer. Chacun peut être utile à l'autre. On peut organiser la solidarité sans se rencontrer et on peut garder le contact sans contact. Dans ce cadre, les élus mettent en place une cellule d'écoute et de soutien au service des Saint-Pabusiens, afin que cette période transitoire soit mieux vécue.

La mairie lance un appel à la mobilisation pour développer les solidarités de proximité et l'entraide sur la commune.

Un guide d'information accompagnant/accompagné Un guide d'information accompagnant/accompagné vient d'être réalisé : vous pouvez le trouver sur le site web de la mairie et à l'accueil de la mairie ; des permanences téléphoniques seront mises en place à partir du 12 novembre, du lundi au samedi de 10h à 11h30 au 06.40.07.14.86.

Nous vous informons

CONCOURS DE PHOTO AMATEUR



La Commune de Saint-Pabu organise un concours de photo amateur !

En vue de la réalisation du prochain Kannadig spécial de décembre, la mairie organise un concours photo amateur pour illustrer les première et dernière de couverture.

Thème des photos

Le thème du concours est « **Instant bonheur** ».

Dans ce contexte un peu morose, tout cliché évoquant un moment de joie, de rire, de plaisir ou encore d'extase devant la beauté d'un lieu ou d'un instant.

Règlement

Concours réservé aux photographes amateurs.

Il y aura donc deux gagnants :

- un premier prix avec la photo qui illustrera la 1^{ère} de couverture
- et un second prix pour la photo qui illustrera la dernière de couverture.

Nous limitons la participation à deux photos par candidat. Le format paysage est requis pour l'intégration à la brochure.

La taille requise pour l'image se situe entre 1024 et 4000 pixels. La taille du fichier ne doit pas dépasser 10 mégaoctets (10 000 Ko).

L'image doit être en format png ou jpg.

Le concours se déroule du 6 au 22 novembre 2020, date limite pour l'envoi des photos par mail à mairie@saint-pabu.bzh

Le jury sera composé des élus de la commission action culturelle de la commune et d'un ou deux professionnels de la photographie.

Les résultats ne seront dévoilés qu'à la sortie de la brochure.

CCPA : COMMUNIQUE RECONFINEMENT

Les services d'accueil du public et téléphonique sont ouverts aux heures et jours habituels. **Les déplacements doivent être réalisés uniquement pour un motif impérieux.** Les horaires et les modalités d'accueil du public sont cependant susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution de la pandémie et des restrictions fixées par les autorités.

Les agents des services techniques exercent la continuité du service ainsi que le service du mouillage des Abers.

LE SERVICE DE LA COLLECTE DES DECHETS du Pays des Abers continue d'assurer l'enlèvement des ordures ménagères et des recyclables dans les conditions habituelles. Les jours de sortie des bacs individuels d'ordures ménagères restent inchangés mais la collecte des déchets est susceptible de subir des perturbations. Si toutefois votre bac n'a pas été collecté le jour habituel de collecte, nous vous recommandons de le laisser en extérieur : il sera ramassé les jours suivants. Pour un problème de ramassage, contacter le 02.30.06.00.31.

LE TRI de vos emballages et du verre doit se poursuivre. Il est rappelé qu'aucun dépôt au sol à proximité des points d'apports volontaires n'est autorisé par respect pour les agents du service et pour des raisons de salubrité publique.

LES DECHETERIES du territoire sont maintenues ouvertes jusqu'à nouvel ordre pour les professionnels et les particuliers aux jours et horaires d'ouverture habituels. Le port du masque est obligatoire dans les déchèteries jusqu'à la fin de la crise sanitaire et jusqu'à nouvel ordre.

L'attestation de déplacement dérogatoire est obligatoire pour se rendre en déchèterie et sur les points d'apports volontaires : il faut cocher la case "Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile", puis préciser à la main, un motif du type "tri et évacuation des déchets".

COMITE D'EMBELLISSEMENT

Le comité d'embellissement renouvelle son soutien aux commerçants locaux réalisant de la vente directe.

Les commerçants qui souhaitent figurer dans cette liste (non exhaustive) son invités à nous contacter.

Proxi (Saint-Pabu) accueille dans ses rayons des produits locaux (Gwel ar mor, Ferme des quatre vents, Gaec Raguènes, Ferme des 3L, Biscuiterie des abers, miel local, produits artisanaux des organismes d'insertion, produits à base d'algues d'Algo'manne...) et organise des livraisons à domicile. Tél : 09.67.39.95.22.

Fumerie de saumon de Saint-Pabu (près du Proxi) vend sur place tous les jours de 9h à 19h. Tél : 06.88.36.48.65.

La ferme des Quatre Vents (Sant-Ibilio) vend des légumes bio : mercredi, vendredi de 16h30 à 19h30. Tél : 02.98.89.22.80

Gwel ar Mor : commande de produits laitiers en ligne et retrait à la ferme à Saint-Pabu <https://www.gwelarmor.fr/>

Restaurant Le Charabanc : vente de burgers, de sandwiches, de moules-frites, de pizzas à emporter, kig ha farz... Tél : 02.98.30.69.49

Le Thalassa : bar, tabac, FDJ, restauration : commande de fish and chips, american steak/frites... Tél : 02.98.89.85.48.

Aux thés d'Arwen livre et expédie ses produits. Eboutique : <https://thes-et-gourmandises-bzh.com/>

La ferme Algo'Manne (Portsall) vend ses algues biologiques sur les marchés ou par internet : <https://algotmanne.com/>

Le Jardin des Saveurs (Landunvez) propose des légumes le mardi, de 9h à 12h30, le mercredi et le vendredi, de 9h à 12h30 et de 16h à 19h, et le samedi, de 9h à 12h30. <https://www.facebook.com/Jardin-des-Saveurs-de-Trémazan-130328300886393>

Les Volailles de Rocervo (route de Ploudalmézeau). Vente à la ferme le vendredi après-midi sur réservation. Commande au 02.98.48.15.91.

Les Vergers de Kerambleau (Guipronvel) vendent en drive : du mercredi au samedi durant tout le confinement. Commandes le matin soit par message Facebook ou au 06.50.17.34.78 ou au 06.86.97.53.41 ; retrait de la commande l'après-midi. <https://www.facebook.com/vergersdekerambleau>



Le mois sans tabac

Défi tenu ?

Le saviez-vous ?

→ Arrêter le tabac pendant 30 jours multiplie par 5 les chances d'arrêter de fumer définitivement.

→ En 2016, le **Mois Sans Tabac** a été lancé par l'Assurance Maladie en partenariat avec Santé Publique France et le ministère de la Santé

J'agis

→ Je "tente le coup" avec des amis ou ma famille.

On arrête ensemble !

→ Pour me motiver, je rejoins la communauté facebook **tabacinfoservice**, twitter/instagram ou je m'inscris sur la plateforme **Tabac Info Service** et demande un kit.



Commune de Saint-Pabu

santé - transition écologique

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

PRÊTS À EMPORTER : MODE D'EMPLOI

Bibliothèque — Saint-Pabu

Dès le lundi 9 novembre

JE CHOISIS LES DOCUMENTS QUE JE VEUX EMPRUNTER



Sur le site internet de la bibliothèque : Connectez-vous sur www.bibliotheque-saintpabu.fr. Votre mot de passe par défaut est la date de naissance de l'abonné au format JJMM. Rechercher parmi les nouveautés, coups de cœur ou simplement dans la barre de recherche. Privilégiez les **Documents disponibles**.

Vous pouvez également accéder aux ressources de la Bibliothèque départementale en cliquant sur le lien : **kios**

ou



En contactant directement la médiathèque : Pour préparer ensemble votre commande (ou vous faire des suggestions !) Par mail : espacerozavel29@gmail.com Par téléphone : au 02.98.89.76.15 sauf mercredi et vendredi après-midi

JE REÇOIS UN MESSAGE DÈS QUE MA COMMANDE EST PRÊTE :

"Bonjour, vous avez une réservation disponible à la bibliothèque, nous vous encourageons à venir la récupérer rapidement."

Karine à la bibliothèque prépare votre sélection ! **Vous êtes prévenus par mail dès que votre commande est prête.** Merci de prendre rendez-vous avec Karine par mail ou téléphone pour venir retirer votre commande.



JE VIENS RÉCUPÉRER MES DOCUMENTS À L'ENTRÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE DANS LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES



PROFITEZ-EN POUR DÉPOSER VOS RETOURS

Lors de votre passage pour retirer votre commande, vous pourrez déposer vos documents à rendre.

Une question ? Un problème ?
Appelez-nous au 02 98 89 76 15



Arrêté municipal de voirie n°2020-83 du 3/11/2020

réglementant la circulation travaux CIRCET. Pose de réseau d'alimentation pour la fibre

Des travaux pour le compte de Megalis/Circet/Orange de pose de réseau d'alimentation pour la fibre doivent être réalisés au 42 rue Tanguy Jacob à Saint-Pabu.

La circulation sera réglementée à compter du lundi 9 novembre 2020 jusqu'à la fin du chantier (durée estimée de 12 jours) au niveau du 42 rue Tanguy Jacob, au niveau du croisement entre les rue Tanguy Jacob, rue des Coquelicots et rue de Brenduff : avec alternat.

ENSEMBLES PAROISSIAUX

Noroit Loc Majan et Saint-Renan

Suite aux nouvelles mesures sanitaires dictées par le gouvernement :

- certaines églises restent ouvertes pour permettre à ceux qui le désirent de se recueillir.
- au sein de la Paroisse St Mathieu, les églises ouvertes sont : Ploudalmézeau, Plouguin, Saint-Renan, Milizac, Porspoder, Brélès, le Conquet, Plougouvelin, Plouarzel, Lampaul-Plouarzel.

Aucune cérémonie religieuse ne peut avoir lieu à l'exception des enterrements (dans la limite de 30 personnes) et les mariages (dans la limite de 6 personnes).

Les accueils paroissiaux des presbytères ainsi que les salles paroissiales sont fermés.

Le secrétariat de la Paroisse demeure joignable au 02.98.84.92.32 ou par mail au stmathieuiroise@gmail.com.

Le curé est également joignable au 02.98.84.23.45 ou par mail au : curestmathieu29@gmail.com.

La diffusion d'un bulletin d'information se fera tous les vendredis par le biais du site internet de la Paroisse : <http://www.paroissestmathieuiroise.bzh>

TELETHON 2020

Communes de Brélès, Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Lanildut, Ploudalmézeau, Plouguin, Plourin, Porspoder, Saint-Pabu, Treouergat

Le challenge TELETHON 2020 à pied ou à vélo est une animation officiellement accréditée par la coordination Téléthon 29N tout en respectant les règles liées au confinement (1h d'activité physique individuelle par jour dans un rayon d'1 km autour de notre domicile...). Dès à présent, marchons, courons, pédalons à notre rythme !

Relevons le défi de parcourir 5 000 kms cumulés pour soutenir le Téléthon au niveau local. Annoncez régulièrement vos kilomètres parcourus (et vos photos !) à Michel Conq : mikeal.konk@gmail.com (tél/Sms 06.74.77.64.80).

Infos évolutives et photos sur la page Facebook : challenge Telethon 2020 à pied ou à vélo où nous sommes invités à cliquer sur le lien <https://soutenir.afm-telethon.fr/challenge-telethon-2020-a-pied-ou-a-velo>

Faisons grimper ensemble le compteur des kilomètres et celui des dons au TELETHON 2020 !

Les chercheurs et les malades ont besoin de notre mobilisation pour garder l'espoir de guérison. War raok ! Téléthon encore plus fort en 2020 !

RESTAURANT MUNICIPAL

lundi 16	Lardons de porc façon carbonara Torti Bio Suisse fruité Banane Bio
mardi 17	Filet de colin sauce rougail Pomme de terre noisette Vache qui rit Bio Compote fraîche pomme cannelle
mercredi 18	Haricots beurre vinaigrette à l'échalote Rôti de porc sauce aux herbes Petits pois Kiwi Bio
jeudi 19	Velouté de carottes Bio Dahl de lentilles corail Riz Bio Crème dessert chocolat
vendredi 20	Pâté de campagne Sauté de bœuf sauce à l'estragon Carottes Bio et panais bio Gâteau Basque

REGLES DE CONFINEMENT

Il est rappelé à toute la population de respecter les obligations et les règles de confinement en vigueur actuellement.

Pour chaque déplacement, vous devez vous munir d'une attestation de déplacement dûment remplie.

Ci-dessous, un exemplaire de l'attestation de déplacement dérogatoire.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.
2 A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.
3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

MAM'MOUTIK

La maison d'assistantes maternelles de Saint-Pabu organise une vente solidaire de chocolats.

Pour soutenir nos projets pour les enfants, au sein de la Mam'moutik, n'hésitez pas à feuilleter le catalogue de la Chocolaterie Alex Olivier. Une belle occasion d'offrir quelques gourmandises pour Noël directement livrées à votre domicile, à celui d'un proche ou en retrait à la MAM.

Visitez notre boutique en ligne sur le www.asso.initiatives.fr avec le code d'accès MPYTNH ou venez retirer le catalogue au 6 impasse de Guélédigou.

Commande possible jusqu'au 18/12 pour la commande groupée en retrait à la mam et jusqu'au 15/12 pour la commande à domicile.

Merci pour votre soutien !

contact: 06.63.80.99.96 ou mammoutik@gmail.com



ORDURES MENAGERES

Prochaine collecte : lundi 16 novembre 2020

Les petites annonces

MARMITE KREOL samedi 21 novembre : poulet trois merveilles. A réserver dès maintenant jusqu'au vendredi 20 novembre (10 €/adulte et 8 €/enfant).

Les commandes seront à récupérer chez Janick PALLIER, Kroas ar Marzin, Saint-Pabu entre 18h et 19h. Pour vos réservations soit par téléphone : 06.98.97.85.56 ou sur la page Facebook Marmite Kréol ou par mail à marmitekreol@gmail.com.

• Assistante maternelle dispose d'une place début janvier, n'hésitez pas à me contacter au 02.98.89.78.32 ou 06.87.37.83.57.